



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 avril à 20h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 27 mars, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents :

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATESTI (à partir de la DCM 24-04-027), M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. BARRANCO, Mme CHEVEREAU, M. SAINT-JULIEN, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme HIDRI, Mme TZAREWSKY, Mme CHANARD, Mme PAYEUR, M. CHARDEY, Mme BREDIN, Mme BAUCE, M. PAQUET, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL,

Absents, Excusés, Représentés :

Mme DONCARLI représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, M. GUIN représenté par M. BATESTI (à partir de la DCM 24-04-027), Mme ARNAUD représentée par M. PRIVAT, M. MABROUK représenté par Mme BREDIN, Mme ALBORGHETTI représentée par Mme CHANARD, M. GIOVANNACCI représenté par M. BARRANCO, Mme MATSA représentée par M. DAFI, Mme BOERI-CHARLES représentée par M. DAMERVAL, Mme BELLAY représentée par M. GUIGNARD

Absents, Excusés, non Représentés :

M. GUIN (à la DCM 24-04-026), M. BATESTI (à la DCM 24-04-026), M. RAGUENES, M. CHARDONNET, M. BOUILLET, M. LEMAITRE, Mme LANDRAU

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

M. le Maire soumet ensuite le procès-verbal du 29 février 2024 aux membres du Conseil Municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents.

M. le Maire rappelle aux élus qu'une note a été déposée sur table relative à la « Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel de la piscine Caneton pendant les vacances scolaire d'avril et juillet 2024 » et que le groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale a déposé des questions qui seront abordées en fin de séance.

Puis, il procède à l'ordre du jour.

DCM 24-04-026 Compte Financier Unique 2023 - BP
--

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET présente le Compte Financier Unique, il rappelle que celui-ci vient remplacer le compte administratif et le compte de gestion.

M. Rousset rappelle les chiffres ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Dépenses	10 945 539,98 €	36 034 251,90 €	46 979 791,88 €
Recettes	11 813 497,74 €	36 753 032,95 €	48 566 530,69 €
Résultat	867 957,76 €	718 781,05 €	1 586 738,81 €

M. GUIGNARD - Le chapitre 12 Charges de personnel, qui correspond au ⅓ des dépenses de fonctionnement, est en augmentation de 4,18 % en 2023. Cette augmentation reste néanmoins inférieure à l'inflation de la même année. (L'inflation annuelle s'établit ainsi à + 4,9 % en 2023, selon l'Insee).

Le service public que nous apportons aux Draveillois doit s'améliorer. Les familles sont en attente d'un périscolaire de qualité, pour cela nous avons besoin d'agents en nombre suffisant et correctement rémunérés. Les grèves des agents de la ville de Draveil de ce début d'année 2024 ont été le résultat de votre politique RH qui n'a pas été suffisamment à l'écoute des problèmes et des souffrances des personnels. Nous resterons vigilants et nous saurons vous rappeler les bonnes décisions à prendre à l'avenir, dans l'attente de 2026.

M. DAMERVAL - On constate une sous-utilisation des Dotations et Subventions : Le taux de réalisation des subventions d'investissement est de 52,09% ce qui indique une sous-utilisation des fonds externes disponibles. Cela reflète une capacité d'absorption limitée et des retards dans l'exécution des projets financés par ces subventions. Peut-on avoir le détail des projets en retard et les règles de caducité sur ces subventions ?

Sur les Restes à Réaliser Élevés en Investissement : Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 3,915 millions d'€ contre 1,38 million en recettes, indiquant des engagements importants non finalisés à la fin de l'exercice. Cette situation nécessite une attention particulière pour éviter l'accumulation de projets inachevés et ainsi laisser des factures en suspend pour vos successeurs. 2026 arrive vite et les dettes s'accumulent !

Sur la gestion de la Dette : Le ratio d'endettement croît rapidement et le besoin de financement en section d'investissement souligne l'écart entre la dette et sa capacité de remboursement, particulièrement dans un contexte où des investissements d'avenir vont être de plus en plus nécessaires.

M. ROUSSET - La Commune a versé entre autres la prime dite « Macron », pouvoir d'achat. Les agents ne sont pas délaissés mais accompagnés.

M. le Maire se retire pour le vote du Compte Financier Unique et passe la parole à M. ROUSSET.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 24

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BELLAY), M. DAMERVAL (pouvoir de Mme BOERICHALES)

DCM 24-04-027 Affectation du résultat 2023 – BP

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Comme vu dans le Compte Financier Unique 2023, il fait ressortir que la section de fonctionnement présente un excédent de 718 781,05 € et que la section d'investissement présente un solde d'exécution de 867 957,76 €. Il est demandé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur d'une partie du besoin de financement de la section d'investissement, soit 718 781,05 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et d'inscrire la différence, en recettes d'Investissement au chapitre 001 « résultat d'Investissement » à hauteur de 867 957,76 €.

M. DAMERVAL - S'agissant d'une délibération budgétaire, nous voterons contre. Ce n'est pas contre les agents, contre certains projets mais un vote politique contre ce budget.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BELLAY), M. DAMERVAL (pouvoir de Mme BOERICHALES)

DCM 24-04-028 Subventions aux associations**M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET**

M. ROUSSET - Il y a deux types de subventions

La 1^{ère} : la subvention du CCAS : 940 000 € avec une augmentation. Les autres subventions sont liées à toutes les associations de la Ville, vous avez une liste complète : 265 700 €

Ce qui fait un total de 1 205 700 €

M. GUIGNARD – Nous demandons des précisions sur les dotations qui ont évoluées. Surtout les associations sportives : l'Aïkido qui a perdu 500€, le triathlon qui a perdu également 500€... Ce qui fait 30% à chaque fois.

Mme BOUBY - Il est fait un ratio par nombre d'adhérents et nombre de draveillois par association. Il se trouve que pour le triathlon il n'y a plus que 11 draveillois. Cette subvention sert à organiser quelques week-ends d'entraînements en dehors de la ville. Et pour l'aïkido, c'est pareil, moins d'adhérents.

Mme JOURDANNEAU-FORT - Il y eu une fréquentation en fonction des projets. Certaines associations ont une très grosse trésorerie et aucun projet.

M. DAFI, Mme ZOURHDI, M. MABROUK et M. CHARDEY ne prennent pas part au vote.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-04-029 Vote des taux des taxes ménages 2024**M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET**

M. ROUSSET - Cette augmentation doit rester mesurée et maîtrisée. Augmentation destinée à restaurer la capacité d'auto-financement de la Ville et surtout poursuivre les projets pour la Ville. Il faut réduire le fonctionnement tout en préservant le service public. Il y a eu une augmentation l'année dernière et cette année l'augmentation est modérée.

Les bases sont en augmentation de 3.9%. Au titre de la Ville il est proposé une augmentation de 5%.

Pour rappel, taux foncier bâti : 37.55%, taux foncier non bâti : 46.80% et taux d'habitation : 18.63%.

La politique de la Ville a toujours été de maîtriser cette fiscalité.

M. GUIGNARD - L'augmentation des taux pour l'impôt foncier bâti (FB), l'impôt foncier non bâti (FNB), et la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires conduit à une augmentation de la charge fiscale pour les contribuables. La décision d'augmenter les taux d'imposition nécessite une communication transparente et claire à l'égard des citoyens, afin de leur expliquer les raisons de ces augmentations et l'utilisation envisagée de ces fonds supplémentaires. La documentation actuelle n'explicite pas clairement les justifications de ces hausses ni les avantages pour les résidents. Il est à noter que l'augmentation de 5% des taux d'imposition n'est pas mentionnée dans la note et la délibération fournies. Cette absence de détail sur l'augmentation des taux n'est pas surprenante, car, déjà l'année précédente, dans l'édition de juin 2023 du "Vivre à Draveil" N°143, la communication sur le budget 2023 reléguait l'information sur la hausse des taux en page 21, sans spécifier son ampleur. Pour être pleinement informé, il était nécessaire de consulter notre Tribune pour découvrir le taux d'augmentation de 7,1% décidé.

Nous invitons à nouveau à améliorer la transparence des communications envers les citoyens de Draveil et dans les documents destinés aux conseillers municipaux.

En résumé, au cours des deux dernières années, les impôts locaux ont connu une augmentation supérieure à 23%, dont plus de 12% résultent directement des décisions d'augmentation des taux. Cette hausse significative soulève la question : "Pourquoi 23% ?". Le budget 2024 ne semble pas répondre aux attentes des Draveillois en termes de services publics, d'accès à la santé, de mobilité durable ou de solidarité.

En conséquence, nous exprimons notre opposition et voterons CONTRE cette augmentation.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BELLAY), M. DAMERVAL (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES)

DCM 24-04-030 Budget Primitif 2024 – BP

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Nous allons reprendre quelques grands chapitres : Chap. 11 sur les charges à caractère général : légère diminution. Par contre chap. 12 sur les charges de personnel et assimilé : augmentation. Il y a des choses imposées mais il y a également une véritable volonté de la Ville, revalorisation du point. A noter le recrutement de 7 référents liés au handicap, création d'emplois dans le secteur du périscolaire, versement de la prime, indemnité du télétravail... Chapitre 65 : on a la subvention aux associations, la subvention au CCAS, la crèche Croix Rouge. C'est un choix de la Ville d'offrir des places de crèche pour la petite enfance et en plus un choix également pour des berceaux destinés aux enfants porteurs de handicap. Quant aux recettes de fonctionnement, on a au chapitre 70 tout ce qui est la tarification aux familles. Les 2 chapitres 731 et 73 qui concernent tous deux la fiscalité. Au titre des droits de mutation, une somme de 1 918 500€ et au titre de la fiscalité locale 22 167 298€. Les dotations : subvention et participation sur la DGF et autres : 10 540 000 € qui est à peu près à l'équilibre. Nous ne sommes pas à l'abri des décisions du Ministre des Finances. Sur les recettes d'investissement : 4 103 264 € de subventions d'investissement. Merci à la Région et au Département pour leur aide pour la Ville et pour leur investissement. Emprunt de 5 millions d'euros comme l'année dernière.

M. DAMERVAL - **Dépendance aux Dotations et Subventions** : Bien que les dotations et subventions constituent une part importante des recettes, la dépendance à ces sources de financement externe peut s'avérer risquée, surtout face à l'incertitude des politiques nationales (réévaluation du déficit et intervention devant le conseil des finances publiques de Bruno Lemaire), régionales et départementales.

Investissement et Endettement : L'inscription d'un emprunt d'équilibre pour financer la section d'investissement souligne la nécessité de financements pour les projets d'investissement. Cependant, cela augmente l'endettement de la commune

Une nouvelle **cession d'Actifs** : Les recettes prévues provenant des cessions d'actifs, bien que contribuant à l'équilibre budgétaire, ne sont pas une source de revenus récurrente. Leur utilisation pour financer des dépenses d'investissement doit être soigneusement évaluée pour ne pas compromettre les actifs patrimoniaux de la commune à long terme alors que le patrimoine de la commune s'amenuise en 30 ans de mauvaise gestion de la droite.

M. GUIGNARD - En complément du débat d'orientation budgétaire, au Chapitre 74, la dotation globale de fonctionnement qui nous sera versée pour l'année 2024 est dès à présent connue. Selon le site internet du ministère de l'intérieur, la somme des dotations 2024 s'élève à 5 870 835 contre 5 702 641 que vous avez inscrit dans ce budget primitif. Cela fait une différence de 168 k€ pour nos prévisions de recettes. Ne serait-il pas plus juste de prendre en compte ces dernières données ?

M. ROUSSET - Je suis d'accord avec vous M. DAMERVAL. Dépendre des dotations c'est risqué mais nous y sommes contraints. L'emprunt est destiné uniquement à de l'investissement. Cela doit rester modéré et maîtrisé. Je vous confirme M. Guignard que nous n'avons pas reçu les notifications de l'Etat.

M. GUIGNARD – Nous ne voterons pas contre la rémunération des agents mais contre votre politique.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BELLAY), M. DAMERVAL (pouvoir de Mme BOERICHARLES)

DCM 24-04-031 Compte Financier Unique 2023 – ZAC Centre-Ville

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET – Nous avons, au titre de l'investissement dépense 0 et recette 264 500€. Au titre de la section de fonctionnement 284 457.72€. Recettes de fonctionnement 165 733.72€. Solde de -18 724€. Le cumul. Dépenses des recettes 284 457.22€ et recettes 430 233.72€. Solde total en cumul 145 776€.

M. DAMERVAL – on déplore que les dépenses d'investissement ne prennent pas en compte l'éco financement des partenaires. On ne peut que le regretter.

Je voudrais réagir sur une remarque que vous nous avez fait lors d'un précédent Conseil. Aujourd'hui, ce qui dégradait la ZAC c'était les vélos et les trottinettes. Donc on voit bien sur cet aménagement que sur les potelets qui ont été changé une fois, deux fois, puis démontés, cassés etc... Combien de poumons de cyclistes ou d'utilisateur de trottinettes avait été retrouvé et combien de pare choc de voiture parce que sur des potelets arrachés je me doute bien que ce n'est pas des vélos qui ont arrachés les potelets mais les voitures. Le deuxième point concerne une question sur les prix d'abeilles qui pourrait aussi bien concerner le CFU que le budget pour que vous nous fassiez une présentation des commerces d'avenir qui vont s'installer dans cette ZAC. A commencer par le renouvellement d'un opticien alors qu'il y en a déjà trois sur le centre-ville, d'un boîte de pompe funèbre, je ne crois pas que ce soit l'image que l'on voulait donner de la ZAC. Enfin sur le calendrier du cinéma, puisqu'on sait que la ZAC, sur le volet animation, dépendra aussi du cinéma, pouvez-vous nous confirmer le calendrier communiqué la dernière fois c'est-à-dire une ouverture fin semestre 2024 du cinéma.

M. BATTISTI – sur le point n°1 : Bien entendu, ce ne sont pas les vélos qui ont causé la casse des potelets. M. GUIGNARD sera content d'apprendre que grâce à la vidéo surveillance, on arrive à attraper des gens qui ont de comportements non appropriés avec leur véhicule voulant gagner du temps

M. le Maire se retire pour le vote du Compte Financier Unique 2023 de la ZAC Centre-Ville et passe la parole à M. ROUSSET.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BELLAY), M. DAMERVAL (pouvoir de Mme BOERICHARLES)

DCM 24-04-032 Affectation du résultat 2023 – Budget annexe ZAC Centre-Ville

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - La section de fonctionnement présente un déficit de 118 724€ et la section d'investissement présente un solde d'exécution de 264 500€. Il est demandé de reporter l'excédent d'investissement en recette d'investissement au chapitre 001 à hauteur de 264 500€ et de reporter le déficit de fonctionnement en dépenses de fonctionnement au chapitre 002 à hauteur de 118 724€.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BELLAY), M. DAMERVAL (pouvoir de Mme BOERICHARLES)

DCM 24-04-033 Budget Primitif 2024 - ZAC Centre-Ville

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Il est demandé d'approuver le budget annexe ZAC Centre-Ville 2024. Au titre des dépenses d'investissement 0€, des dépenses de fonctionnement 187 931.37€. Au titre des recettes d'investissement 264 500€, des recettes fonctionnement 187 931.37€. Ce qui fait un cumul en dépenses de 187 931.37€ et un cumul de recettes de 452 431.37€.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BELLAY), M. DAMERVAL (pouvoir de Mme BOERICHARLES)

DCM 24-04-034 Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France et dotation de solidarité urbaine 2023

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Il s'agit de prendre acte de l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-

de-France et de la Dotation de Solidarité Urbaine 2023 (DSU). Le total des dotations est de 1 427 670€ au titre de la Région. Et au titre de la DSU nous avons 1 069 925€.

M. DAMERVAL - Nous souhaiterions avoir la répartition et doit-on voir une évolution pour 2024 des montants du FDS pour notre commune ?

Prend acte du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France et dotation de solidarité urbaine 2023.

DCM 24-04-035 Spectacles « BLIZZARD » et « LA JOURNEE PARFAITE » annulés, remboursement de places de spectacle

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT - Comme lors du Conseil précédant, il s'agit de rembourser quelques places de spectacles. IL y a 7 personnes qui réclament le remboursement de leurs places.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-04-036 Conventions définissant le montant, l'objet et les conditions d'utilisation des subventions octroyées par la Ville aux associations bénéficiant d'une subvention de plus de 23 000 euros par an

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Il s'agit de deux subventions, le Draveil Football Club et l'Amicale du personnel.

Pour le Draveil Football Club, il était demandé 48 000€ ; 38 000€ octroyée.

Pour l'Amicale du personnel 51 000€ demandé ; 48 000€ octroyée.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-04-037 Approbation de l'adhésion des communes au SMOYS : Angervilliers, Baulne, Boigneville, Boissy-le-Cutté, Boutigny-sur-Essonne, Briis-sous-Forges, Courances, Dourdan, D'Huisson-Longueville, Etampes, Etréchy, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Limours, Maisse, Mérévillois, Milly-la-Forêt, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, Oncy-sur-Ecole, Pecqueuse, Prunay-sur-Essonne, Pussay, Saint-Hilaire, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Vrain, Saintry-sur-Seine, Tigery, Vert-le-Petit

M. le Maire donne la parole à M. ROUSSET

M. ROUSSET - Le SMOYS a régulièrement de nouvelles villes qui souhaitent adhérer donc, nous devons approuver cette adhésion.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-04-038 Convention pour le raccordement de matériel de transmission de vidéoprotection à l'éclairage public entre la ville de Vigneux et la ville de Draveil

M. le Maire - Il s'agit d'approuver la convention pour le raccordement de matériel de transmission de vidéoprotection à l'éclairage public entre la ville de Vigneux-sur-Seine et la ville de Draveil.

M. DAMERVAL – Nous serons favorable à cette délibération. Un jour il va peut-être falloir travailler sur le fait qu'il y a une police intercommunale partagée pour agir sur la question du terrain. On voit bien que sur certains quartiers, ils sont partagés sur les deux villes. Peut-être qu'aujourd'hui, il y aurait un travail à faire de ce côté-là.

Enfin, vous connaissez notre position sur la question de la vidéoprotection. Nous sommes favorables à ce qu'il y ait plus d'agents sur le terrain. Et à partir du moment où il y a plus d'agents sur le terrain, la vidéoprotection est aussi une solution pour résoudre les faits mais cela ne remplacera jamais les êtres humains. Et en ce sens, nous vous demandons régulièrement un bilan de la vidéoprotection sur la ville. On le voit bien aujourd'hui qu'il y a des villes qui ont très fortement développé la vidéoprotection comme la ville de Nice. On voit bien que les coûts engendrés par la vidéoprotection ne sont pas à la hauteur des résultats attendus. Naturellement qu'on est pour la convention de raccordement et naturellement qu'on est pour favoriser les échanges avec notre voisin Vigneux. Néanmoins, la vidéoprotection n'est pas l'Alpha et l'Oméga de la protection publique et ne remplacera jamais plus d'êtres humains avec un discernement sur le terrain.

M. BATTESTI – Je concède tout ce que vous avez dit concernant la présence physique. Les caméras n'ont pas lieu d'empêcher la présence physique. Il y a un renforcement de la Police Nationale au niveau de la base de loisirs car il y a une parcelle Vigneux Draveil. Nous allons avoir une surveillance avec des équipages policiers qui vont être renforcés et l'arrivée des drones pour cet été.

Concernant le raccordement, ça fait longtemps que Vigneux étudiait ça pour avoir des renvois d'images sur leurs caméras car ils refont leur réseau. C'était le chemin naturel et moins coûteux pour eux pour pouvoir relier au PC sécurité du commissariat.

M. le Maire – Je viens de saisir Madame la Préfète qui doit me recevoir dans quelques jours ainsi que M. Darmanin. Vous devez savoir que le commissariat de police fait Draveil et Vigneux. On travaille avec le Maire de Vigneux pour avoir une liaison sur le commissariat avec les Bergeries. C'est important qu'il y ait une harmonisation entre les deux communes. Ce n'est pas normal que la police municipale doive remplacer la police nationale par manque d'effectifs.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-04-039 Frais de scolarité : Réévaluation du coût d'un élève dans une école publique de Draveil -Remboursement des frais de scolarité aux communes accueillant des enfants en situation de handicap en structure adaptée ou en ULIS

M. le Maire donne la parole à M. PHILIPPE

M. PHILIPPE - Dans le cadre de la prise en charge des enfants bénéficiant du dispositif ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou autre dispositif, certaines communes demandent à la ville de Draveil le remboursement des frais de scolarité d'enfants draveillois accueillis. La commune ayant aussi donné son accord à la conclusion de contrat d'association liant l'école Notre Dame à l'Etat depuis le 1er septembre 1994 assure une partie des dépenses de fonctionnement matériel en vertu de l'article L 442-5 du Code de l'Education. Le forfait communal est fixé chaque année. Il est proposé au Conseil municipal de modifier les montants. Le montant maximum proposé par enfant par an est fixé à 1 366 euros pour un enfant de classe maternelle et 670 euros pour un enfant de classe élémentaire.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-04-040 Participation versée à l'école Notre-Dame – Année scolaire 2023-2024

M. le Maire donne la parole à M. PHILIPPE

M. PHILIPPE - La commune, ayant donné son accord à la conclusion de contrat d'association liant l'école Notre Dame à l'Etat depuis le 1er septembre 1994, assure une partie des dépenses de fonctionnement matériel (Décret du 22 avril 1960, art 7), et plus précisément :

- Entretien des locaux affectés à l'enseignement,

- Frais de chauffage, d'eau, d'électricité, et de nettoyage des locaux utilisés pour l'enseignement (produits d'entretien, salaires et charges du personnel),
- Entretien et remplacement du matériel scolaire et du matériel collectif d'enseignement,
- Rémunération du personnel non enseignant.

La somme versée à l'OGEC est un forfait dont le montant est égal au coût d'un élève du public. Le forfait communal est fixé chaque année. Le coût communal est modifié cette année. Son montant s'élève à 1 366 euros par élève scolarisé en maternelle et 670 euros par élève scolarisé en élémentaire. La prise en charge couvre les élèves domiciliés dans la commune, soit pour l'année scolaire 2023-2024 : 70 élèves en maternelle et 124 élèves en élémentaire. Le montant de la participation est donc de : **178 700 Euros**.

M. GUIGNARD - Suite au rapport des deux parlementaires Paul Vannier et Christopher Weissberg sur l'enseignement privé, et à une note de la cour des comptes nous aimerions avoir des informations sur la sociologie des élèves de l'école Notre Dame, existe-t-il une réelle mixité sociale ?

La ville de Draveil participe largement au financement de cette école, pouvez-vous nous informer si vous avez un droit de contrôle financier et administratif ?

M. le Maire – Nous appliquons la loi et nous la respectons.

M. DAMERVAL – La loi prévoit qu'il y ait un forfait qui ait une base légale, on peut aller sur un extra légal sur les écoles publiques et nous le faisons et vous, vous décidez d'aller sur un volet extra légal pour les écoles privées. Donc, à partir du moment où vous vous engagez sur un volet extra légal pour les écoles privées dans ces conditions, vous faites un choix politique et pour toutes ces raisons forcément nous voterons contre le caractère extra légal des dotations que vous versez à l'école privée qui aujourd'hui pose de vraies problématiques d'intégration, de vraies problématiques de laïcité à travers les différentes écoles et aussi de séparatisme clairement des populations avec une séparation dans le choix qui est fait en terme de mixité sociale par les établissements privés. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

Mme JOURDANNEAU-FORT – Je pense M. DAMERVAL que vous connaissez très mal la population de l'école Notre Dame, son ouverture d'esprit et les enfants qu'elle accueille. Je vous invite à rencontrer le fonctionnement de cette école qui est privée sous contrat. Je vous invite vraiment à rencontrer les enfants et vous comprendrez que tout ce que vous venez de dire sur l'accueil, la mixité, la pluralité n'a pas lieu d'être à l'école Notre Dame. Elle accueille tout public, toute confession et le calcul c'est un calcul rigoureux qui a été fait et donc ce que vous avez annoncé est faux.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 4 : M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BELLAY), M. DAMERVAL (pouvoir de Mme BOERICHARLES)

DCM 24-04-041 Approbation de la convention relative à la mise à disposition de 4 poules au sein du groupe scolaire Parc de Villiers
--

M. le Maire donne la parole à Mme TZAREWSKY

Mme TZAREWSKY – Il s'agit de faire une approbation de la convention relative à la mise à disposition de 4 poules au sein du groupe scolaire Parc de Villiers. En effet, la commune accorde le prêt de 4 poules ainsi que la mise à disposition d'un poulailler et d'un enclos au sein du groupe scolaire Parc de Villiers. Cette introduction de poules au sein de l'école a plusieurs objectifs : enrichir l'expérience éducative des élèves, sensibiliser les enfants aux enjeux autour du bien-être animal, adopter une démarche écologique autour de la gestion des déchets de la cantine.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-04-042 Transfert de propriété de l'emprise foncière du collège Alphonse Daudet sise à Draveil, rue de la Citadelle, au Département de l'Essonne

M. le Maire – Il s'agit d'autoriser le transfert de l'emprise foncière du collège Alphonse Daudet sis à DRAVEIL, rue de la Citadelle, au Conseil Départemental de l'Essonne.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

DCM 24-04-043 Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel de la piscine Caneton pendant les vacances scolaire d'avril et juillet 2024

M. le Maire donne la parole à Mme BOUBY

Mme BOUBY – C'est bien une mise à disposition gratuite de la piscine Caneton pour les activités Totalement Sport.

Approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Questions diverses.

Monsieur le Maire. — La première question est posée par Draveil Transition Démocratique, Ecologique et Sociale. Madame Bellay, vous avez la parole.

Question orale n°1 : RER C

M. DAMERVAL - Lors des conseils municipaux de février et de mars 2024, notre groupe a soumis deux motions visant à renforcer les transports en commun, avec un focus particulier sur le RER C. La majorité a choisi de différer la décision à une réunion de concertation qui a eu lieu le 25 mars dernier. Le 3 avril 2024, Île-de-France Mobilités a adopté un plan identique à celui reporté en janvier, suggérant des études futures pour une amélioration éventuelle de la ligne C. Pour rappel, le nouveau plan propose :

- Un renouvellement progressif du matériel roulant, avec l'introduction entre 2025 et 2029 de 86 rames du RER D (Z20500) en remplacement des Z5600/Z8800.
- L'élimination des trains traversant Paris et ayant Austerlitz pour terminus en heures de pointe, pour ceux provenant d'Étampes et de Dourdan.
- Des reports additionnels concernant les travaux d'infrastructure, notamment à Austerlitz et sur le nœud ferroviaire de Brétigny.

Ce plan ne traite pas non plus le problème des 1233 missions annulées en novembre 2023 en raison de tensions sur les effectifs. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser si vous considérez que l'amendement proposant des études complémentaires apporte une réponse adéquate "aux besoins des usagers et à une élaboration de plan garantissant une amélioration tangible de la qualité du service offert aux usagers et qui réponde véritablement aux enjeux de mobilité durable de notre région" ?

Mme HIDRI – M. DAMERVAL, juste pour répondre à vos propos, effectivement nous avons déjà eu l'occasion de parler de ses choses-là. Il y a deux sujets qui font l'objet de confusions :

Premièrement, celui de la qualité de service produite par la SNCF et qui est actuel qui concerne les usagers. Vous avez parlé de 1233 missions annulées en novembre.

Deuxièmement, le schéma directeur du REC C à horizon 2035. Je vais répondre de manière bien distincte car il ne faut pas créer la confusion dans les esprits. Sur le schéma directeur de la Région pour 2035 pour le REC C, effectivement, ce schéma a été adopté le 3 avril dernier et il a fait l'objet d'une adoption à l'unanimité du Conseil d'administration d'IDFM y compris adopté par les élus de gauche présents. Ça a été élaboré depuis 2022 en lien avec les collectivités et les associations. Effectivement, il y a eu très récemment des réunions de

concertation. Ce schéma directeur prévoit un investissement de 4 milliards d'euros pour la ligne du RER C à l'horizon 2035.

La Présidente de Région a annoncé un renforcement des effectifs dès le retour des vacances de Pâques en affectant un nombre très important de conducteurs sur cette ligne car il manquait 50 conducteurs sur la ligne. Une augmentation de 20% du nombre de mainteneur. Un retour des trains longs à 8 voitures en heure de pointe. C'est une forte demande des usagers.

Question n°2 : la flamme olympique

Le passage de la flamme olympique est prévu pour le 22 juillet 2024. Nous souhaitons que le Conseil municipal ainsi que les habitantes et habitants de Draveil soient informés sur les aspects suivants :

- De quelle manière cet événement se déroulera-t-il et quels seront les événements annexes organisés à l'occasion des Jeux Olympiques ?
- La commission sport de notre Conseil municipal n'a pas encore été convoquée pour organiser ces événements à venir. Est-il prévu de le faire ?
- Quel est le budget prévisionnel pour notre commune concernant le passage de la flamme olympique à Draveil ? et pour les manifestations annexes ?

Mme BOUBY : La Municipalité se réjouit du passage de la flamme. Nous avons la chance d'avoir été choisit sur 194 communes parmi les 11 qui vont bénéficier du passage de la flamme. Il n'y a aucune dépense de la commune pour le passage de la flamme. Il va y avoir un village sportif d'animations qui va s'installer sur la base de loisirs le jour j. Village de 15 animations à 6 000 euros HT. Ouvert au public, tous les enfants de Totalemment Sport passeront la journée là-bas. Concernant les activités annexes, il y a beaucoup d'animations prévues. La prochaine est prévue le 27 avril au Centre-Ville. Ensuite, nous aurons le 25 mai, le 15 juin. Le 22 juin, il y aura un évènement avec les écoles au stade Fournier. Le 26 juillet, nous envisageons une diffusion de la cérémonie d'ouverture. Nous sommes en train de voir ça avec M. le Maire. Probablement, dans le Parc du Château.

Mme JOURDANNEAU-FORT – Tous les renseignements, vous pouvez les trouver dans le site du Département puisque c'est le Département qui a financé le passage de la flamme.

M ; le Maire – Je propose que Mme BELLAY s'associe à nous puisqu'elle est au sport dès qu'il y aura des réunions en Préfecture ou à Draveil. Comme ça vous serez au courant.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.
La séance du Conseil est levée à 21h22

Mme TZAREWSKY
Secrétaire de séance



M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*